Nations Unies S/2007/281



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la résolution 1664 (2006) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Premier Ministre libanais Siniora datée du 14 mai 2007 (voir annexe).

J'ai soigneusement étudié la teneur de cette lettre et conviens avec lui que, malheureusement, toutes les voies internes de ratification du tribunal spécial semblent désormais épuisées. Il aurait bien évidemment été préférable que les parties libanaises puissent s'accorder entre elles pour régler cette question sur la base d'un consensus national.

Je vous serais obligé de porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-34442 (F) 160507 160507

Annexe à la lettre datée du 15 mai 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Lettre datée du 14 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre libanais

Comme suite à ma lettre datée du 10 avril 2007, je m'adresse à nouveau à vous au sujet de la création du tribunal spécial pour le Liban.

Vous vous souviendrez que, dans ma lettre susmentionnée, j'expliquais que le refus du Président du Parlement de convoquer une session parlementaire qui serait chargée de ratifier formellement le statut du tribunal et l'accord bilatéral conclu avec l'Organisation des Nations Unies avait conduit à une impasse. Comme vous l'aurez également constaté à la lecture de la communication de membres du Parlement, une majorité de parlementaires ont exprimé leur soutien à la création du tribunal et se sont déclarés disposés à ratifier son statut si une session du Parlement était convoquée à cet effet. Malheureusement, la situation n'a pas évolué depuis ma précédente lettre, comme vous l'a indiqué Nicolas Michel à son retour de Beyrouth, le mois dernier.

La dernière visite de M. Michel constitue selon nous une démarche normale et opportune, qui doit permettre au Secrétariat d'évaluer de première main les possibilités internes de ratification formelle du tribunal et de son statut. Le rapport que M. Michel a adressé au Conseil de sécurité et à vous-même confirme : a) qu'en tout état de cause, les voies internes de ratification sont dans une impasse, et qu'il n'existe aucun espoir de réunir le Parlement pour procéder à la ratification formelle; et b) que, bien qu'ils aient exprimé leur soutien à la création d'un tribunal, les membres de l'opposition ont refusé de discuter avec M. Michel des réserves qu'ils pouvaient avoir au sujet de l'un quelconque des articles du statut.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement libanais pense que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de faire en sorte que le tribunal spécial pour le Liban devienne une réalité. Nous vous demandons donc de soumettre d'urgence au Conseil de sécurité notre demande concernant la création du tribunal spécial. Une décision contraignante du Conseil de sécurité au sujet du tribunal serait en plein accord avec l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache à cette question depuis le début, lorsque la commission d'enquête a été établie. Tout retard supplémentaire apporté à la création du tribunal serait préjudiciable à la stabilité du Liban, à la cause de la justice, à la crédibilité de l'Organisation elle-même et à la paix et à la sécurité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Fouad **Siniora**